



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 05 OCTOBRE 2017 - 18h00

Délibération N°2017/087

Date de convocation : 19 septembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 74



L'an deux mille dix-sept, le 05 octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de Saint Souplet, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (62 titulaires 3 suppléants) :

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Bévillets
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Alexandre BASQUIN	Vincent WAXIN	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD	Jacques OLIVIER
Nathalie GAVE	Christian PAYEN	Pierre Henri DUDANT
Gérard LENOBLE	Jean Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX
Brigitte ROLAND BEC	Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON
Dominique LAMOURET	Alban BAJODEK	Agnès BERANGER
Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN
Régine DHOLLANDE	Pierre LEVEQUE	Anne Sophie MERY - DUEZ
Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME	Alain RIQUET
Martine THUILLEZ	Alain GOETGHELUCK	Gérard TAISNE
Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE	Bernard PLET
Jean-Claude GERARD	Jean Marc GOSSART (S)	Gilberte SZOPA (S)
Jean Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR	Charles BLANGIS
Laurent COULON	Annie DORLOT	Bruno MANNEL
Joseph MODARELLI	Isabelle PIERARD	Serge SIMEON
Pascal FOULON	Jeanine TOURAINÉ	Marc PLATEAU
Pascal LEVEQUE	Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART
Francis GOURAUD	Didier BLEUSE	Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DORERLER
Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE - MAILLY	

Membre Excusé (1): Jean Félix MACAREZ

Membres Absents (3) : Arnaud LORAND, Marc DUFRENNE, Jean - Pierre RICHEZ,

Membres ayant donné procuration (5): Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN, Sandrine TRIoux à Agnès BERANGER, Brigitte PRUVOST à Liliane RICHOMME, Laurence RIBES à Karine ELOIR, Stéphane JUMEAUX à Maurice DEFAUX

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2017/087 - Objet : Crématorium Révision des Tarifs

Il est rappelé que le service public du crématorium de la Communauté de Communes du Caudrésis Catésis est un service public industriel et commercial exploité en régie.

Aux termes de l'[article 256 B du code général des impôts \(CGI\)](#), les personnes morales de droit public ne sont pas assujetties à la TVA pour l'activité de leurs services administratifs, sociaux, éducatifs, culturels et sportifs, lorsque leur non-assujettissement n'entraîne pas de distorsions dans les conditions de la concurrence.

La notion de concurrence s'apprécie en fonction du champ d'action géographique de l'organisme concerné, de la nature de l'activité en cause, de la clientèle vers laquelle cette activité est orientée et des moyens mis en œuvre à cet effet ([BOI-TVA-CHAMP-10-20-10-10 au II-C § 100](#)).

Eu égard aux modalités d'exercice de leur activité (champ d'intervention géographique, services proposés, tarifs, etc.), les régies communales et intercommunales qui exploitent un crématorium exercent une activité à caractère concurrentiel.

Conformément à la réglementation en vigueur, les opérations financières de ce service sont retracées dans un budget annexe à celui CCCC Soumis à la règle de l'équilibre financier mentionnée aux articles L 2223-1 et L 2223-2 du code général des collectivités territoriales.

A ce titre, il est proposé de majorer les tarifs avec effet au 1^{er} janvier 2018 :

	PRESTATIONS	TARIF 2016 TTC	PROPO TARIF
CRÉMATIIONS	Crémation adulte	620,00 €	650,00 €
	Crémation sans cérémonie	310,00 €	450,00 €
	Crémation Hors Côte	1 000,00 €	1 000,00 €
	Crémation enfant moins de 12 ans	310,00 €	310,00 €
	Crémation enfant né sans vie	120,00 €	120,00 €
DÉPÔT D'URNE	Dépôt de l'urne et 1er mois	GRATUIT	GRATUIT
	du 2ème au 6ème mois	32,00 €	32,00 €
	du 7ème au 12ème mois	50,00 €	50,00 €
LOCATIION POUR CÉRÉMONIES	Location salle de convivialité	130,00 €	150,00 €
	Location de la salle de cérémonie	150,00 €	150,00 €
CRÉMATIION APRÈS EXHUMATIION	Cercueil inhumé depuis moins de 5 ans	550,00 €	550,00 €
	Cercueil inhumé depuis plus de 5 ans	300,00 €	300,00 €
	Reste de plusieurs corps exhumés regroupés	300,00 €	300,00 €
JARDIN DU SOUVENIR	Plaquettes stèle du souvenir	25,00 €	30,00 €
	Dispersion des cendres	44,00 €	75,00 €

1 ABSTENTION

ADOPTE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 06 octobre 2017 et de la publication

Pour expédition conforme
Caudry, le 06 octobre 2017
Le 06 octobre 2017

Vu,



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

Le Président,
Maire du CATEAU CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.